COMMUNE de MORLANWELZ

Population: 18.700 habitants

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

SECRETARIAT

DU LUNDI 31 JANVIER 2005.-

C.C.B. 091-0003981-33

DOCUMENTATION.-

Tél. (064) 43.17.17 Fax (064) 43.17.21

1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Quatorze demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

<u>CIMETIERE DE LA POTREE</u>

Madame BEAUTRIX Nicole

Concessions temporaires pour 15 ans.

Rue Quertimont 39 7100 LA LOUVIERE C.T.D. Conc.: 330,00.- € Madame DHELIN Béatrice Chaussée de Nivelles 81 7170 MANAGE C.T.D. Conc.: 55,00.- € Madame PUTZEYS Liliane Rue du Grocelon 5 7100 LA LOUVIERE C.T.D. Conc.: 330,00.- € Madame SCATTOLINI Lucia Chaussée Brunehault 65

Concessions temporaires pour 50 ans.

Madame SICURELLO Calogera Rue Debrouckère 32

7140 MORLANWELZ

7140 MORLANWELZ 2,50 m² Conc.: 1.100,00.- €

C.T.D.

Conc.:

330,00.- €

-2-

Monsieur ROSA Carlo Chaussée.Brunehault 117/A 7141 CARNIERES	2,50 m ²	Conc.:	1.100,00 €
Monsieur ROSA Mario Rue Montoyer 1 7140 MORLANWELZ	2,50 m ²	Conc.:	1.100,00 €
CIMETIERE DE SAINT-ELOI			
Concessions temporaires pour 15 ans.			
Monsieur BAUDOUX Richard Cité Bougard 94 7141 CARNIERES	C.T.D.	Conc.:	330,00 €
Monsieur COCOMAZZO Filippo Avenue Herman Emile 362 7170 MANAGE	C.T.S.	Conc.:	275,00 €
Monsieur ENGLEBIN Jean Rue André Renard 17 7141 CARNIERES	C.T.S.	Conc. :	275,00 €
Madame POTIAU Marie-Louise Rue Royale 29 7141 CARNIERES	C.T.S.	Conc. :	275,00 €
Madame GODEFROID Claudine Rue Remy 54 7141 CARNIERES	C.T.S.	Conc. :	190,00 €
Monsieur HINDERYCKX Jean-Claude Rue de Gosselies 84 6180 COURCELLES	C.T.D.	Conc.:	330,00 €

<u>CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE</u>

Concession temporaire pour 50 ans.

Madame HARVENGT Edith
Rue de la Jonquière 57
7141 MONT-SAINTE-ALDEGONDE 2,50 m²

2,50 111

Conc.: 1.100,00.- €

2.- <u>Bilan financier 2002 de l'ONE « La Maternelle » - Notification.</u>-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la Commune, à lui faire parvenir un bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du bilan financier de l'année 2002 de l'ONE « La Maternelle ».

3.- <u>Procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le quatrième</u> trimestre 2004 – Notification.-

Vu l'article 131 de la Nouvelle Loi communale relative au contrôle de l'encaisse du Receveur communal, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la caisse communale au 31 décembre 2004 telle qu'elle a été vérifiée pour le quatrième trimestre 2004 et constate qu'à la date du 31 décembre 2004, elle présente un solde positif de 1.763.755,17.- €(un million sept cent soixante-trois mille sept cent cinquante-cinq euros et dix-sept euros cents) selon le détail ci-après :

-	Compte courant à l'Office des Chèques postaux :9.744,57 €
-	Caisse centrale du Receveur :
-	Compte courant au Crédit communal
	091-0003981-33 :757.678,94 €
-	Compte Académie 17 :
-	Compte Bibliothèque 50 :
-	Compte Centre de plein air 22 :
-	Compte commandes de documents
	Bancontact & Proton :
-	Dépôt à terme 44 :
-	Dépôt à terme 61 :
-	Placement en certificats de trésorerie :
-	Compte subsides et fonds d'emprunts 35 :191.255,37 €
-	Escomptes de subsides :
-	Compte ouverture de crédit (non encore consolidés) :252.426,31 €
-	Compte ouverture de crédit consolitdés (résidus) ;639.562,69 €
-	Actions (valeur indicative) :
-	Obligations (valeur indicative) :
-	Bons de caisse (valeur indicative) :14.155,84 €
	1.763.755,17 €

4.- Achat d'outillage et matériel pour le Service des Travaux – Communication.-

Par sa délibération du 10 janvier 2005, le Collège échevinal a décidé d'acquérir, en urgence, de l'outillage et du matériel pour le Service des Travaux.

Cette décision a été prise conformément à l'article 234 § 3 de la Nouvelle loi communale.

Le Conseil communal est appelé à prendre acte de cette décision.

------ ./...

./... -5-

5.- Achat d'un véhicule mixte tôlé pour le Service des Travaux.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'un véhicule mixte tôlé pour le Service des Travaux.

La dépense est estimée à 12.039,50.- €

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° GPY.05.01 établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 421/743 41/52 du service extraordinaire du budget 2005.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

6.- Achat d'un camion compacteur pour le Service des Travaux.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'un camion compacteur destiné à la collecte des déchets pour le Service des Travaux.

La dépense est estimée à 42.410,50.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° GPY.05.02 établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 421/743 37/53 du service extraordinaire du budget 2005.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

7.- <u>Mise en conformité des installations électriques et réalisation de faux plafonds à l'Ecole Communale de la Place Roosevelt, à Morlanwelz – Décision.</u>-

Nous soumettons à votre approbation, le projet des travaux de mise en conformité des installations électriques et de réalisation de faux plafonds, à l'Ecole Communale de la Place Roosevelt, à Morlanwelz, élaboré par le Service technique des travaux.

Le projet comprend :

- <u>pour le lot 1</u> : la rénovation complète des installations électriques. Estimation de la dépense : 217.649,42.- €T.V.A. comprise ;
- pour le lot 2 : la pose de faux plafonds.
 Estimation de la dépense : 29.628,69.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par appel d'offres général.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 722/742 cl/52 du service extraordinaire du budget 2005.

Les subsides prévus dans le cadre du Programme d'Urgence en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental seront sollicités et une demande de dérogation sur base de l'article 19, alinéa 3, du décret du 14 juin 2001 invoquant l'impérieuse nécessité, sera introduite.

Un emprunt (quote-part communale et escompte de subsides) sera contracté pour faire face à la dépense.

8.- <u>Travaux de drainage au cimetière de Carnières – Décision.</u>-

Nous soumettons à votre approbation le projet de travaux de drainage au cimetière de Carnières, élaboré par le Service technique des travaux (cahier spécial des charges n° GPY.05.03).

Le devis estimatif s'élève à 21.034,64.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 878/725 23/54 du service extraordinaire du budget 2005.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

./... -7-

9.- <u>Eclairage public – Modernisation rue P. Coquiart, à Morlanwelz (Mont-Sainte-Aldegonde)</u>.-

Il a été constaté qu'une partie du réseau de l'éclairage public à la rue Coquiart, est particulièrement vétuste et représente même un certain danger pour les usagers de la voirie.

L'Intercommunale d'Electricité du Hainaut (I.E.H.) a établi un devis pour la remise en état et la modernisation du tronçon concerné.

Le coût des travaux s'élève à 5.118,00.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 426/735 11/54 du service extraordinaire du budget 2005.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

10.- <u>Bail emphytéotique – Parcelle de terrain communal, rue A. Vanrôme, pour</u> l'installation d'une cabine de distribution d'énergie électrique – Décision.-

L'Intercommunale d'Electricité du Hainaut, en abrégé I.E.H., à La Louvière, demande l'autorisation de disposer d'une parcelle de terrain communal d'une contenance de 37 ca 66 dm², rue A. Vanrôme, à Morlanwelz (Carnières), cadastrée section A n° 78^c partie et occupée par une cabine de distribution d'énergie électrique.

Ce bien pourrait être loué gratuitement par bail emphytéotique pour une durée de 99 ans.

Nous soumettons cette requête à l'approbation du Conseil communal.

11.- Aliénation d'un terrain communal indivis à la S.A. du LUTIA, représentée par Monsieur Firmin GLINEUR, Administrateur délégué – Décision corrélative.-

Il s'agit d'un terrain communal, appartenant en indivision à notre Commune (ex-Mont-Sainte-Aldegonde) et à la Ville de Binche (ex-Leval-Trahegnies), sis à Binche (section Leval-Trahegnies), rue des Trieux, cadastré ou l'ayant été section B n° 489 c, 488 v (pie), 484 a (pie) et 489 g, d'une contenance de 85 a 35 ca (lot 3).

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est-à-dire, de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur de la S.A. du LUTIA, représentée par Monsieur Firmin GLINEUR, Administrateur délégué, domicilié à Binche (Leval-Trahegnies), rue Clément Brédas, 80, pour un montant de 5.290,00.- € (cinq mille deux cent nonante euros).

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir, la somme de 2.645,00.- €(deux mille six cent quarante-cinq euros).

12.- <u>Aliénation d'un terrain communal indivis à Madame et Messieurs Monique, Ambroise et Victor HAMAIDE – Décision corrélative.-</u>

Il s'agit d'un terrain communal, appartenant en indivision à notre Commune (ex-Mont-Sainte-Aldegonde) et à la Ville de Binche (ex-Leval-Trahegnies), sis à Binche (section Leval-Trahegnies), rue Fontaine, cadastré ou l'ayant été section B n°s 246 b, 246 f et 243 e, d'une contenance de 07 a 76 ca dont 96 ca pour la superficie bâtie.

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est-à-dire, de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur de :

- Madame Monique HAMAIDE, domiciliée à 1333 Tertre, rue Defuisseaux, 98 ;
- Monsieur Ambroise HAMAIDE, domicilié à 7130 Binche, rue de Biseau, 20 ;
- Monsieur Victor HAMAIDE, domicilié à 7134 Binche (Leval-Trahegnies), rue S. Allende, 138,

pour un montant de :

- 1.166,10.- €(mille cent soixante-six euros dix eurocents) pour le fond bâti;

- 1.256,81.- €(mille deux cent cinquante-six euros quatre-vingt-un eurocents) pour le jardin,

soit un total de 2.422,91.- €(deux mille quatre cent vingt-deux euros nonante et un eurocents).

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir, la somme de 1.211,45.- €(mille deux cent onze euros quarante-cinq eurocents).

13.- <u>Aliénation d'une parcelle de terrain communal indivis à Madame Luce BERNARD –</u> Décision corrélative.-

Il s'agit d'une parcelle de terrain communal, appartenant en indivision à notre Commune (ex-Mont-Sainte-Aldegonde- et à la Ville de Binche (ex-Leval-Trahegnies), sise à Binche (section Leval-Trahegnies), rue des Trieux, 68, cadastrée ou l'ayant été section B n° 484 a (pie), d'une contenance de 01 a 12 ca (lot 2 b).

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est-à-dire, de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur de Madame Luce BERNARD, domiciliée à Binche (Leval-Trahegnies), rue des Trieux, 68, pour un montant de 28,00.- € (vingt-huit euros).

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir, la somme de 14,00.- €(quatorze euros).

14.- <u>Cité des Epines à Morlanwelz – Echange de terrains entre la Commune de Morlanwelz et la S.C.R.L. « Le Foyer Familial » – Décision.-</u>

Par sa lettre du 17 décembre 2004, le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi nous a fait parvenir le projet d'acte d'échange de terrains entre la Commune de Morlanwelz et la S.C. « Le Foyer Familial » destiné à régulariser la situation de la propriété indivise de la Cité des Epines, notamment au niveau du cadastre.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ce projet.

L'acte authentique sera passé à l'intervention du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi, au nom de la Commune de Morlanwelz.

15.- <u>Cession gratuite à la Commune de Morlanwelz de l'assiette des voiries de la Cité des Epines à Morlanwelz – Décision.</u>-

Par sa lettre du 17 décembre 2004, le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi nous a fait parvenir le projet de cession de l'assiette des voiries de la Cité des Epines à Morlanwelz.

Cette cession est réalisée dans le cadre de l'article 77 voiries du Code du Logement.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ce projet.

L'acte authentique sera passé à l'intervention du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi, au nom de la Commune de Morlanwelz.
